

BVH

Lenneke Marelaan 32 B6
 B-1932 Sint Stevens Woluwe
 Tél. : 02 720 74 82
 Fax : 02 725 58 52
 Numéro BCE : BE0871.246.575
 N° I.P.I. : 206233

Sint Stevens Woluwe, le 11 octobre 2021

**Vol. Promenade II (N. Entr. : 0823.842.972)
 Rue Konkel 214-216
 1200 Bruxelles
 Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 11 Octobre 2021**

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	14	sur 64	21.88 %	289.00
Copropriétaires représentés	9	sur 64	14.06 %	186.00
Copropriétaires absents	41	sur 64	64.06 %	525.00
Totaux	64	sur 64	100.00 %	1000.000
AG valide en participants		23	35.94 %	
AG valide en quotités		475.00	47.50 %	

Le 11 Octobre 2021 à 18:00, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

1. Accueil et vérification des présences

L'assemblée générale convoquée pour le 16.09.2021 n'a pas obtenu le double quorum. Le nombre de présents ou dûment représentés est mentionné dans le tableau ci-dessus. Etant donné qu'il s'agit d'une deuxième assemblée cette dernière peut délibérer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

2. Désignation d'un Président de séance et d'un secrétaire de séance

Il est proposé à l'assemblée générale de nommer Monsieur De Bruyne comme président de séance. Le secrétariat est assuré par le bureau BVH srl, représenté par Monsieur Bruno Vanhuylbroeck et Madame Céline Vanhuylbroeck.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 06.10.2020

Il n'y a pas eu de contestations formulées auprès du Juge de Paix des décisions prises lors de l'assemblée générale citée ci-dessus dans le délai légal de quatre mois et ce conformément à l'article 577-9 §8 & 9 du Code Civil. En conséquence le procès-verbal de cette assemblée est approuvé de fait.

4. Rapport du syndic et du conseil de copropriété concernant les activités de l'année comptable écoulée avec communication de la nouvelle Loi sur la copropriété.

Le syndic indique qu'en raison de la période corona, elle n'a rencontré physiquement qu'une seule fois les membres du conseil de copropriété (27.08.2021) pour préparer ensemble cette assemblée générale. En dehors de cela, il y avait beaucoup de communication par e-mail sur les affaires courantes et les dossiers en cours. De cette façon, le syndic a pu assurer la continuité de la gestion de l'immeuble. Le syndic informe également qu'une visite avec le jardinier Bazelamans et Mr Johan Mars a été faite en avril 2021.

CMA

Spreyde

5. Rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes de l'exercice 01.07.2020 - 30.06.2021

Les comptes de l'exercice comptable 2020-2021 ont été vérifiés par Madame Haghedoorn qui prend la parole et fait rapport. Le rapport établi par la vérificatrice aux comptes sera joint à l'envoi du procès-verbal de la présente assemblée générale.

Les provisions appelées pour l'exercice comptable 2021-2021 s'élevaient à € 92.000,00.
Le montant total du listing des factures s'élevait à € 109.081,33

Au bilan figure un montant de 6.442,01 € d'anciens copropriétaires. Il est décidé d'appurer ce montant dans les charges sur une période de 3 ans.

6. Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2020-2021 avec décharge au syndic, au conseil de copropriété et au commissaire au compte – vote

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver le bilan et les comptes arrêtés au 30.06.2021 et de donner décharge au syndic, au conseil de copropriété et au commissaire aux comptes.

6. Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2020-2021 avec décharge au syndic, au conseil de copropriété et au commissaire au compte – vote	Oui	475.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	475.00	-	
	Abstention / Absents	525.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	ALSTEENS Héloïse, BAUR , Benardi Soc. Immob. , CADFIN , Cartuyvels Véronique, COEKELBERGHS Eveline, Dauwe-Heirman , De Clercq-Laurysse , De Leebeek-Puttemans , De Menezes-Abdul Razzak , Dejong Olivier, Durieu Consorts , Fayt Philippe, Fu-Wah n.v. , Goossens Consorts , Hainaut Marguerite, Heesakkers , Kaklamanos Paris, Losdyck Véronique, Maesen-Roumans , Malou Myriam, Martens-Palmans , Melaerts An, Nayani Imtiaz, Penta-Tedeschi Antonio, Piedboeuf-le Maire de Falhé Henri, Poncelet Marc, Skyline Projects (promotor) , Steensels Ghislaine, Tümer Ferruh, Van den Bossche An, Vanbergen-Deacon Jean-Pierre, Vanden Bemden Nicole, VANHOOREN Frederik, Vankeerberghen Christian, Vanobbergen Eric, Ventskovska Isabella, Veraart & Partners , Verhulst Bernadette, Warègne-Borgacci Sandrine, Warnier Alain			

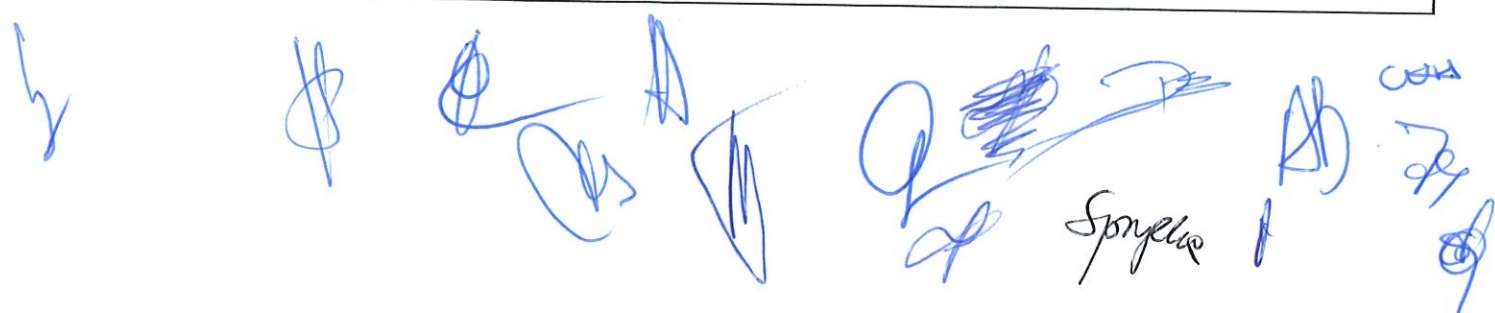
7. Approbation du budget pour l'exercice du 01.07.2021 - 30.06.2022 et fixation des appels trimestriels – vote

Les provisions appelées pour l'exercice comptable 2020-2021 s'élevaient à 92.000,00€.
Les dépenses s'élevaient à € 109.081,33.

Il est proposé à l'assemblée générale de maintenir les mêmes provisions trimestrielles pour l'exercice comptable 2021-2022.

- Déjà appelé : du 01.07.2021 au 30.09.2021 € 23.000,00
- Déjà appelé : du 01.10.2021 au 31.12.2021 € 23.000,00
- À appeler : du 01.01.2022 au 31.03.2022 € 23.000,00
- À appeler : du 01.04.2022 au 30.06.2022 € 23.000,00

7. Approbation du budget pour l'exercice du 01.07.2021 - 30.06.2022 et fixation des appels trimestriels – vote	Oui	475.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	475.00	-	
	Abstention / Absents	525.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	ALSTEENS Héloïse, BAUR , Benardi Soc. Immob. , CADFIN , Cartuyvels Véronique, COEKELBERGHS Eveline, Dauwe-Heirman , De Clercq-Laurysse , De Leebeek-Puttemans , De Menezes-Abdul Razzak , Dejong Olivier, Durieu Consorts , Fayt Philippe, Fu-Wah n.v. , Goossens Consorts , Hainaut Marguerite, Heesakkers , Kaklamanos Paris, Losdyck Véronique, Maesen-Roumans , Malou Myriam, Martens-Palmans , Melaerts An, Nayani Imtiaz, Penta-Tedeschi Antonio, Piedboeuf-le Maire de Falhé Henri, Poncelet Marc, Skyline Projects (promotor) , Steensels Ghislaine, Tümer Ferruh, Van den Bossche An, Vanbergen-Deacon Jean-Pierre, Vanden Bemden Nicole, VANHOOREN Frederik, Vankeerberghen Christian, Vanobbergen Eric, Ventskovska Isabella, Veraart & Partners , Verhulst Bernadette, Warègne-Borgacci Sandrine, Warnier Alain			



8. Constitution d'un fonds de réserve de minimum 5% du budget de l'exercice comptable précédent – vote

La nouvelle législation (de 2019) prévoit que l'association des copropriétaires doit constituer un fonds de réserve et l'alimenter annuellement d'un montant qui ne peut être inférieur à 5% de la totalité des charges communes ordinaires de l'exercice précédent. Pour 2021-2022, cette contribution annuelle au fonds de réserve s'élèverait à 5% de € 109.081,33 soit € 5.454,06.

Au 30.06.2021 le fonds de réserve s'élevait à € 1.816,13.

Il est proposé à d'augmenter la dotation annuel au fonds de réserve de € 5.000,00 à € 5.500,00.
Les appels trimestriels seront appelés comme suit :

- 01.07.2021 - 30.06.2021 : € 1.250,00
- 01.10.2021 - 31.12.2021 : € 1.416,66
- 01.01.2022 - 31.03.2022 : € 1.416,66
- 01.04.2021 - 30.06.2022 : € 1.416,66

L'assemblée générale peut décider de déroger à cette règle par un vote pris à la majorité des 4/5e des voix des copropriétaires présents et représentés.

Le premier appel de fonds de réserve de l'année comptable suivante, soit au 01.07.2022 se fera sur base d'un appel trimestriel de € 1.375.

8. Constitution d'un fonds de réserve de minimum 5% du budget de l'exercice comptable précédent – vote	Oui	475.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	475.00	-	
	Abstention / Absents	525.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	ALSTEENS Héloïse, BAUR , Benardi Soc. Immob. , CADFIN , Cartuyvels Véronique, COEKELBERGHS Eveline, Dauwe-Heirman , De Clercq-Laurysen , De Leebeeck-Puttemans , De Menezes-Abdul Razzak , Dejond Olivier, Durieu Consorts , Fayt Philippe, Fu-Wah n.v. , Goossens Consorts , Hainaut Marguerite, Heesakkers , Kaklamanos Paris, Losdyck Véronique, Maesen-Roumans , Malou Myriam, Martens-Palmans , Melaerts An, Nayani Imtiaz, Penta-Tedeschi Antonio, Piedboeuf-le Maire de Falhé Henri, Poncelet Marc, Skyline Projects (promotor) , Steensels Ghislaine, Tümer Ferruh, Van den Bossche An, Vanbergen-Deacon Jean-Pierre, Vanden Bemden Nicole, VANHOOREN Frederik, Vankeerberghen Christian, Vanobbergen Eric, Ventskovska Isabella, Veraart & Partners , Verhulst Bernadette, Warêgne-Borgacci Sandrine, Warnier Alain			

9. Evaluation des fournisseurs

Concordia	Courtier assurance
Allianz	Assurance
PS Clean	Nettoyage
Bruxelles Propreté	Déchets
Otis	Ascenseur - entretien
Konhef	Ascenseur - contrôle periodique
Proximus	Ascenseur - téléphone
Sub City	Curage du réseau d'égouttage
M.E.P.I.	Entretien matériel incendie
Bazelmans	Jardin - entretien
Techem Caloribel	Relevé des compteurs
Eco Water	Entretien adoucisseur
Concept Avenue	Entretien toiture
Electrabel Engie	Electricité parties communes
Vivaqua	Eau
BVH srl	Syndic

10. Mandat au conseil de copropriété pour pouvoir exécuter des travaux d'amélioration dans un budget annuel maximal à définir par l'assemblée générale - vote

Il est proposé de donner mandat au conseil de copropriété afin de pouvoir décider au cours de l'année comptable de faire exécuter, via le syndic, des travaux qu'il estime être importants et utiles et ce pour un budget annuel de € 7.500,00.
Ce budget sera revoté annuellement à chaque assemblée générale.

10. Mandat au conseil de copropriété pour pouvoir exécuter des travaux d'amélioration dans un budget annuel maximal à définir par l'assemblée générale - vote	Oui	475.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	475.00	-	
	Abstention / Absents	525.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	ALSTEENS Héloïse, BAUR , Bernardi Soc. Immob. , CADFIN , Cartuyvels Véronique, COEKELBERGHS Eveline, Dauwe-Heirman , De Clercq-Laurysen , De Leebeeck-Puttemans , De Menezes-Abdul Razzak , Dejond Olivier, Durieu Consorts , Fayt Philippe, Fu-Wah n.v. , Goossens Consorts , Hainaut Marguerite, Heesakkers , Kaklamanos Paris, Losdyck Véronique, Maesen-Roumans , Malou Myriam, Martens-Palmans , Melaerts An, Nayani Imtiaz, Penta-Tedeschi Antonio, Piedboeuf-le Maire de Falhé Henri, Poncelet Marc, Skyline Projects (promotor) , Steensels Ghislaine, Tümer Ferruh, Van den Bossche An, Vanbergen-Deacon Jean-Pierre, Vanden Bemden Nicole, VANHOOREN Frederik, Vankeerberghen Christian, Vanobbergen Eric, Ventskovska Isabella, Veraart & Partners , Verhulst Bernadette, Warègne-Borgacci Sandrine, Warnier Alain			

11. Permis d'environnement – information

Dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement, la copropriété a été tenue de créer un local vélo. Bruxelles Environnement avait décidé que l'emplacement vélos devait se trouver sur le parking 19. Heureusement ce parking a pu être loué.

M. Ferruh Tumer, propriétaire de la place de parking 18, a fait appel à l'avocat Hendrik Lemmens concernant la décision prise à propos du stationnement des vélos sur la place de parking 19. Il s'avairait qu'un emplacement de voiture était trop juste pour y placer le nombre de vélos minimum obligé.

Le jeudi 26.08.2021, le syndic a eu un entretien sur place avec le représentant de M. Tumer (M. Hendrik Lemmens) ainsi qu'avec la société Concept Avenue.

Après discussion avec M. Johan Maes, un accord a pu être obtenu pour leur deux emplacements au niveau -2 afin de déplacer le parking des vélos. Un nouveau contrat de location a été conclu avec M. et Mme Maes pour les places de parking 36 et 37.

12. Adaptation / modification des évacuations de terrasses – vote

Lors de l'assemblée générale du 06.10.2020 il a été demandé au syndic de prévoir une offre pour adapter / modifier les évacuations des terrasses de l'immeuble.

Le syndic a demandé une offre à la société "Concept Avenue".

Cette offre prévoit la déviation des évacuation de terrasses en réalisant une évacuation en PVC au ciel du balcon/terrasse pour ramener les eaux vers la façade et d'ensuite réaliser une décharge verticale ramenant les eaux en pied de façade.

L'offre s'élève à € 14.530 HTVA

12. Adaptation / modification des évacuations de terrasses – vote	Oui	79.00	16.63 %	Majorité des 2/3
	Non	396.00	83.37 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	475.00	-	
	Abstention / Absents	525.00	-	
NON	Didriche-Dupont Antoine, Arits - Baens , Daelemans , Drab , Goffart Christine, Lejeune - Baroen Laurent, Louw-Fonck , Maes-Schepers , Meyers Alain, Notteboom-Goussaert , PHVD Consult n.v. , Rousseau-Dubois , Shin Jonathan, Sonck-Hagheooren , Van Aerschot Isabelle, Verheijen-Luis , Vranken Catherine Catherine, Wattiez-Lopez Lopez , Verhulst Stéphane			
ABSTENTION / ABSENTS	ALSTEENS Héloïse, BAUR , Bernardi Soc. Immob. , CADFIN , Cartuyvels Véronique, COEKELBERGHS Eveline, Dauwe-Heirman , De Clercq-Laurysen , De Leebeeck-Puttemans , De Menezes-Abdul Razzak , Dejond Olivier, Durieu Consorts , Fayt Philippe, Fu-Wah n.v. , Goossens Consorts , Hainaut Marguerite, Heesakkers , Kaklamanos Paris, Losdyck Véronique, Maesen-Roumans , Malou Myriam, Martens-Palmans , Melaerts An, Nayani Imtiaz, Penta-Tedeschi Antonio, Piedboeuf-le Maire de Falhé Henri, Poncelet Marc, Skyline Projects (promotor) , Steensels Ghislaine, Tümer Ferruh, Van den Bossche An, Vanbergen-Deacon Jean-Pierre, Vanden Bemden Nicole, VANHOOREN Frederik, Vankeerberghen Christian, Vanobbergen Eric, Ventskovska Isabella, Veraart & Partners , Verhulst Bernadette, Warègne-Borgacci Sandrine, Warnier Alain			

(Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page)

13. Point à la demande de Mme Sprycha (app D4.0) – demande d’approbation pour le placement de screens solaires – vote

Ce point à été inscrit à l'ordre du jour à la demande de Madame Sprycha, propriétaire de l'appartement D4.0 Monsieur et Madame Sprycha informent l'assemblée générale que le demande concerne le placement de volets et pas de screens solaires.

Madame Sprycha souhaite recevoir l'accord de l'assemblée générale pour pouvoir placer des volets. Madame Sprycha prend la parole et présente son projet.

Le syndic informe que cette autorisation (pour le placement de volets en façade arrière) a déjà été accordée lors d'une année précédente.

Il est proposé de revoter cette autorisation (pour le placement de volets en façade arrière) et de maintenir la couleur autorisée : caisson et volet dans la couleur des châssis (RAL).

Il est également proposé à l'assemblée générale d'autoriser le placement de screens solaires au niveau de toutes les façades (avant , arrière et latérale).

Le caisson et les toiles des screens solaires doivent impérativement être de couleur beige (RAL). *beige crème*

Pour rappel, lors d'une assemblée générale précédente l'autorisation avait déjà été donné pour le placement de tentes solaires. Le caisson et la toile doit impérativement être de couleur beige.

13. Point à la demande de Mme Sprycha (app D4.0) – demande d’approbation pour le placement de screens solaires – vote	Oui	475.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	475.00	-	
	Abstention / Absents	525.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	ALSTEENS Héloïse, BAUR , Benardi Soc. Immob. , CADFIN , Cartuyvels Véronique, COEKELBERGHS Eveline, Dauwe-Heirman , De Clercq-Laurysen , De Leebeeck-Puttemans , De Menezes-Abdul Razzak , Dejong Olivier, Durieu Consorts , Fayt Philippe, Fu-Wah n.v. , Goossens Consorts , Hainaut Marguerite, Heesakkers , Kaklamanos Paris, Losdyck Véronique, Maesen-Roumans , Malou Myriam, Martens-Palmans , Melaerts An, Nayani Imtiaz, Penta-Tedeschi Antonio, Piedboeuf-le Maire de Falhé Henri, Poncelet Marc, Skyline Projects (promotor) , Steensels Ghislaine, Tümer Ferruh, Van den Bossche An, Vanbergen-Deacon Jean-Pierre, Vanden Bemden Nicole, VANHOOREN Frederik, Vankeerberghen Christian, Vanobbergen Eric, Ventskovska Isabella, Veraart & Partners , Verhulst Bernadette, Warègne-Borgacci Sandrine, Warnier Alain			

14. Rappel concernant la mise en peinture des châssis des appartements – information

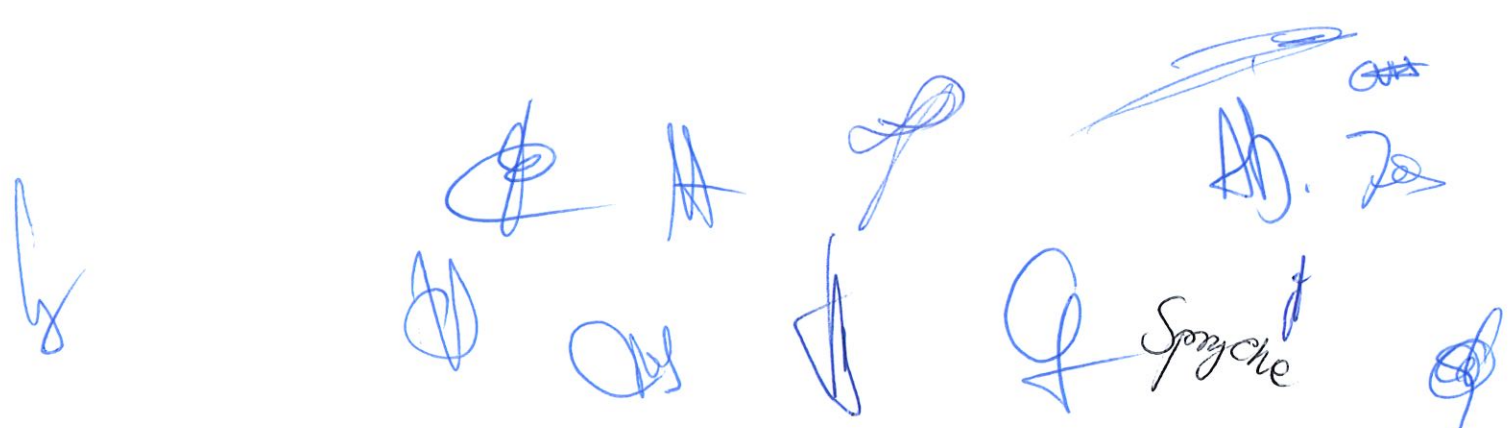
Afin de maintenir l'uniformité et l'harmonie de l'immeuble, il est demandé une nouvelle fois aux copropriétaires de régulièrement traiter les châssis de leurs fenêtres et ce de préférence tous les trois ans (règlement de copropriété, article 9.6.2. « Gestion technique » - paragraphe 9.6.2.1 page 65).

Les copropriétaires sont priés d'utiliser une teinture pour bois « chêne clair » qui peut être acheté dans tout commerce au détail. Par exemple : Sikkens n° 006.

Pour rappel : les sols des terrasses du rez-de-chaussée doivent être individuellement traités avec le même produit.

15. Questions et remarques des locataires

Le syndic informe ne pas avoir reçu de remarques ou questions de locataires à présenter à cette assemblée générale.



16. Election du syndic avec mandat au Président du conseil de copropriété pour signer le contrat – vote

Vote pour le bureau de syndic BVH srl; représenté par Monsieur Bruno Vanhuylenbroeck (I.P.I. 206233) et Madame Céline Vanhuylenbroeck (I.P.I. 514223) avec mandat au président du conseil de copropriété pour signer le contrat.

16. Election du syndic avec mandat au Président du conseil de copropriété pour signer le contrat – vote	Oui	475.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	475.00	-	
	Abstention / Absents	525.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	ALSTEENS Héloïse, BAUR , Benardi Soc. Immob. , CADFIN , Cartuyvels Véronique, COEKELBERGHS Eveline, Dauwe-Heirman , De Clercq-Laurysse , De Leebeeck-Puttemans , De Menezes-Abdul Razzak , Dejond Olivier, Durieu Consorts , Fayt Philippe, Fu-Wah n.v. , Goossens Consorts , Hainaut Marguerite, Heesakkers , Kaklamanos Paris, Losdyck Véronique, Maesen-Roumans , Malou Myriam, Martens-Palmans , Melaerts An, Nayani Intiaz, Penta-Tedeschi Antonio, Piedboeuf-le Maire de Falhé Henri, Poncelet Marc, Skyline Projects (promotor) , Steensels Ghislaine, Tümer Ferruh, Van den Bossche An, Vanbergen-Deacon Jean-Pierre, Vanden Bemden Nicole, VANHOOREN Frederik, Vankeerberghen Christian, Vanobbergen Eric, Ventskovska Isabella, Veraart & Partners , Verhulst Bernadette, Warêgne-Borgacci Sandrine, Warnier Alain			

17. Election des membres du conseil de copropriété – vote

Il est proposé à l'assemblée générale de réélire les membres du conseil de copropriété actuels, qui sont :

- Mr J. Maes
- Mme Haghedooren
- Mr Debruyn

17. Election des membres du conseil de copropriété – vote	Oui	475.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	475.00	-	
	Abstention / Absents	525.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	ALSTEENS Héloïse, BAUR , Benardi Soc. Immob. , CADFIN , Cartuyvels Véronique, COEKELBERGHS Eveline, Dauwe-Heirman , De Clercq-Laurysse , De Leebeeck-Puttemans , De Menezes-Abdul Razzak , Dejond Olivier, Durieu Consorts , Fayt Philippe, Fu-Wah n.v. , Goossens Consorts , Hainaut Marguerite, Heesakkers , Kaklamanos Paris, Losdyck Véronique, Maesen-Roumans , Malou Myriam, Martens-Palmans , Melaerts An, Nayani Intiaz, Penta-Tedeschi Antonio, Piedboeuf-le Maire de Falhé Henri, Poncelet Marc, Skyline Projects (promotor) , Steensels Ghislaine, Tümer Ferruh, Van den Bossche An, Vanbergen-Deacon Jean-Pierre, Vanden Bemden Nicole, VANHOOREN Frederik, Vankeerberghen Christian, Vanobbergen Eric, Ventskovska Isabella, Veraart & Partners , Verhulst Bernadette, Warêgne-Borgacci Sandrine, Warnier Alain			

18. Election du commissaire aux comptes – vote

Il est proposé à l'assemblée générale de réélire Madame Haghedooren en tant que commissaires aux comptes.

18. Election du commissaire aux comptes – vote	Oui	475.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	475.00	-	
	Abstention / Absents	525.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	ALSTEENS Héloïse, BAUR , Benardi Soc. Immob. , CADFIN , Cartuyvels Véronique, COEKELBERGHS Eveline, Dauwe-Heirman , De Clercq-Laurysse , De Leebeeck-Puttemans , De Menezes-Abdul Razzak , Dejond Olivier, Durieu Consorts , Fayt Philippe, Fu-Wah n.v. , Goossens Consorts , Hainaut Marguerite, Heesakkers , Kaklamanos Paris, Losdyck Véronique, Maesen-Roumans , Malou Myriam, Martens-Palmans , Melaerts An, Nayani Intiaz, Penta-Tedeschi Antonio, Piedboeuf-le Maire de Falhé Henri, Poncelet Marc, Skyline Projects (promotor) , Steensels Ghislaine, Tümer Ferruh, Van den Bossche An, Vanbergen-Deacon Jean-Pierre, Vanden Bemden Nicole, VANHOOREN Frederik, Vankeerberghen Christian, Vanobbergen Eric, Ventskovska Isabella, Veraart & Partners , Verhulst Bernadette, Warêgne-Borgacci Sandrine, Warnier Alain			

[Handwritten signatures and stamps in blue ink at the bottom of the page, including names like 'Soyez', 'Lupant', and 'BVH SRL']